

Habitats concernés

- Frênaie oxyphylle à *Fraxinus angustifolia*
- Forêt mixte à chêne pédonculé, orme lisse
- Mégaphorbiaie

Lucane cettivolant

Enjeux

- Préserver l'intérêt biologique de la forêt alluviale par le maintien des surfaces et la poursuite des pratiques douces de gestion des boisements
- Maintenir le caractère inondable des parcelles
- Restaurer ou améliorer l'habitat aulnaie/frênaie



Espèces menacées prioritaires



Vison d'Europe



Rosalie des Alpes

Murin à oreilles échanquées



Grand Murin



Minioptère de Schreibers



Loutre d'Europe



Bondrée apivore

1. **Maintenir les boisements alluviaux**: pas de défrichements, pas de transformations par plantation et pas de travaux hydrauliques

? Car cet habitat est menacé : il a disparu de presque toutes les vallées européennes

contrôle de l'intégrité des milieux prioritaires selon l'état initial

2. **Maintenir une bande boisée de 5m par rapport au cours d'eau**, en cas d'exploitation

Pour que le système racinaire des arbres et de la végétation du sous-bois puisse se développer dans toutes les directions et assurer une meilleure stabilité des berges.

? Pour que cette végétation filtre l'eau et les éventuels polluants ou nutriments qu'elle contient et arrive plus propre dans le cours d'eau et les nappes.

Pour préserver des zones d'ombrage du cours d'eau (reproduction des poissons, éviter le trop fort réchauffement estival de l'eau qui entraîne le développement d'algues...)

contrôle sur place d'une bande rivulaire le long des berges

3. **Pas de travaux forestiers entre le 1^{er} avril et le 31 juillet**

? La faune et la flore se reproduisent d'avril à fin juillet. En particulier les oiseaux et les chauves-souris forestiers, qui abandonneraient leur progéniture, s'ils sont dérangés.

Contrôle sur place du respect de la période des travaux

4. **Maintien de 2 à 3 vieux arbres / ha** (arbres sénescents, chandelles, arbres à cavités)

? Ces arbres sont l'habitat de reproduction de nombreuses espèces forestières : Rosalie, Chouettes, chauves-souris arboricoles...

Contrôle sur place de la présence de 2 à 3 arbres de ce type par hectare





Bihoreau gris



Grand rhinolophe



Petit rhinolophe

Espèces menacées prioritaires



Vison d'Europe



Rosalie des Alpes

Murin à oreilles échancrées



Grand Murin



Minioptère de Schreibers



Loutre d'Europe



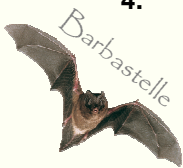
Bondrée apivore

Si je le souhaite, je suis aussi les recommandations suivantes:

1. **Éviter les coupes la même année** sur les surfaces supérieures à 1ha d'un seul tenant
L'exploitation est perturbante pour le milieu, on laisse ainsi des zones de quiétude.

2. **Maintenir une bande rivulaire de 8m de large** lors de l'exploitation
Mêmes raisons que l'engagement 2: stabilité des berges, épuration et ombrage

3. **Maintenir quelques baliveaux** des essences principales lors des coupes
Pour maintenir une diversité maximale des classes d'âges, pour accueillir des cortèges d'espèces différentes.



Barbastelle

4. **Utiliser un matériel adapté** à la fragilité des sols hydromorphes pour effectuer les opérations prévues: engins de faible portance, pneus basse pression, etc.
Pour éviter de tasser le sol en profondeur. En effet, ce dernier diminue la porosité et la perméabilité du sol et provoque le ruissellement des eaux en surface.

5. **Conserver et entretenir les arbres têtards** autrefois balises des angles de parcelles
Ces arbres constituent des habitats pour un grand nombre d'espèces forestières dont certaines sont menacées (Rosalie des Alpes).

6. **Maintenir les vieux arbres, arbres sénescents, chandelles, arbres à cavités** quand ils sont présents. Laisser 4 à 6 arbres/ha.

Ils servent d'habitats et de nourriture à de nombreuses espèces animales et végétales dont certaines sont essentielles dans le processus de décomposition et d'humification de l'arbre et des branches tombées à terre.

7. **Laisser au sol une partie du bois mort** et des veilles souches non bucheronnées (sauf si risque d'embâcle)
La disparition du bois mort menace la survie de 30% des espèces forestières. Aidez-les à retrouver des habitats et de la nourriture.

8. **Privilégier le débardage à cheval**



Ce mode d'exploitation est respectueux du milieu forestier, de la faune et de la flore. Les impacts résiduels sont limités (pas d'ornièrre, pas de blessure de bois, pas de tassement des sols).